



CARITAS CONGO ASBL

SECRETARIAT EXECUTIF

Siege Social : 59, Mont Virunga
Kinshasa - Gombe/ RD. Congo

Bureaux : 26, Basoko
Kinshasa-Gombe / RD. Congo

Site : www.caritasdev.cd Email : directeur@caritasdev.cd

B.P : 3258 Kinshasa | Fax : + 243 99 100 88 36 Tél. : +243 81 526 17 83

APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION DE VINGT- QUATRE (24) APPARTEMENTS ET DE CENT (100) CHAMBRES DU CENTRE D'ACCEUIL CARITAS

Objet du marché :

Modernisation du centre d'accueil Caritas Congo par la rénovation de vingt-
quatre appartements et de cent chambres

Pouvoir adjudicateur :

Caritas Congo ASBL
26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe Ville Province de Kinshasa
République Démocratique du Congo

Date de parution de la publicité : 19 janvier 2024

Date limite de remise des offres : 19 février 2024 à 12h00

Numéro dossier d'appel d'offres : 001/AAON/CC/CAC/FONCT/2024

Caritas Congo Asbl, commission Développement de la Conférence épiscopale du Congo avec ses fonds propres veut procéder à la modernisation de son centre d'accueil par la rénovation de ses vingt-quatre appartements et de ses cent chambres tous se trouvant dans son bâtiment administratif sise sur avenue Basoko au numéro 26 dans la commune de la Gombe à Kinshasa.

Préliminaire

Les soumissionnaires doivent mentionner la référence ci-dessus dans toutes les communications.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des exigences qui régissent ce marché quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Toute demande d'information complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être adressée à Caritas Congo Asbl au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres :

A l'Attention de **Monsieur l'Abbé Edouard MAKIMBA MILAMBO**

E-mail : directeur@caritasdev.cd

NB : Caritas organise une visite journalière de site pendant les heures de services pour tout candidat soumissionnaire qui va devoir solliciter cette visite par écrit et cela du 01 au 8 février 2024.

ARTICLE 1 - DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

A - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Secrétaire Exécutif de Caritas Congo Asbl
26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa
République Démocratique du Congo

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est la modernisation de ses vingt-quatre appartements et de ses cent chambres se trouvant dans son bâtiment administratif.

Spécification des chambres :

- Chambre : 467 x 442 x 258 cm ;
- Porte d'entrée : 87 x 207 cm ;
- Fenêtre : 152 x 205 cm ;
- Salle d'eau : 223 x 173 x 255 cm ;
- Porte de salle d'eau : 83 x 207 cm ;
- Imposte : 71 x 73 cm.

Spécification des appartements :

- Salon : 402 x 473 x 256 cm ;
- Chambre : 403 x 4069 x 256 cm ;
- Fenêtre de la façade principale : 196 x 158 cm ;
- Porte d'entrée : 248 x 86 cm ;

- Porte de chambre : 209 x 82 cm ;
- Fenêtre de chambre : 202 x 153 cm ;
- Salle d'eau : 174 x 253 x 256 cm ;
- Porte de salle d'eau : 206 x 81 cm ;
- Imposte : 68 x 107 cm.

□ Spécification de couloirs et Halls :

- Dégagement de chambre (2) : 127 x 5100 cm ;
- Dégagement des appartements (3) : 138 x 5100 cm ;
- Hall d'entrée (3) : 600 x 560 cm ;
- Réception : 570 x 256 cm.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché passé au terme d'Appel d'Offre sera un marché d'une durée d'exécution de 90 jours calendaires. La remise de l'ouvrage provisoire devra donc avoir lieu au maximum dans 90 jours après remise du bon de commande.

CALENDRIER

Évènement	DATE	HEURE
Publication de l'offre	19 janvier 2024	-
Limite de remise des offres	19 février 2024	12h00
Séance d'ouverture des offres	19 février 2024	14h00
Notification de l'attribution du marché	21 février 2024	-

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES / CONVENTIONS DE PRIX

Les offres présentées devront être formulées suivant les caractéristiques énumérées à l'article 2, il y sera annexé le tableau qui comprendra les informations suivantes :

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Désignation commerciale de chaque produit proposé ;
- Remise en % (le cas échéant) ;
- Prix unitaire net H.T. ;
- Délai de remise de l'ouvrage ;
- Date, signature, cachet de la société.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats devront présenter :

1. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, attestant :
 - qu'il est en ordre avec ses obligations fiscales et sociales
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au casier judiciaire.

2. Le " tableau de présentation des offres " rempli selon les précisions données à l'article 4 ci- dessus,
3. Le cahier des charges paraphé, daté et signé,
4. Descriptif de l'ouvrage ou projet proposé,
5. Les notices complémentaires précisant la durée de la garantie couvrant aussi bien les composants que le service après-vente (la main d'œuvre)
6. Tout document jugé nécessaire à l'appui de son offre.
7. Les documents suivants sont à annexer :
 - Autorisation de fonctionnement ;
 - Bilan synthèse de l'année 2022 ;
 - Numéro impôt ;
 - Attestation de paiement de l'impôt sur le revenu de 2022 ;
 - Attestation de paiement de l'INSS.
 - Une copie de RCCM (Registre de Commerce et Crédit Mobilier),
 - L'Attestation fiscale en cours de validité.
 - Preuves d'expérience dans le domaine de construction

Les frais pouvant être engagés dans la préparation du dossier sont à la charge du soumissionnaire et ne pourront pas être remboursés en cas de non sélection.

ARTICLE 6 - MODALITES D'ETABLISSEMENT DE PRIX

Les candidats établissent leur proposition de prix établi en H.T. suivant les modalités de l'article 4.

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours suivant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 - REMISE DES OFFRES

Les propositions seront placées sous enveloppe cachetée. L'enveloppe portera en suscription la mention :

CARITAS CONGO ASBL MARCHE / LA RENOVATION DE VINGT-QUATRE
APPARTEMENTS ET DE CENT CHAMBRES DU CENTRE D'ACCEUIL CARITAS

NE PAS OUVRIR avant le 15/02/2024 A 12heures

La soumission devra être déposée en main propre sous plis fermés à l'adresse suivante :

26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa, République Démocratique du Congo, avant le 15/02/2024 à 12 heures, date et heure de réception avec accusé de réception.

Les plis seront déposés au bureau de CARITAS CONGO ASBL avec accusé de réception.

ARTICLE 9- RETRAIT/MODIFICATION/ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE

Tout soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite fixée pour la présentation des offres à condition d'un avis écrit de cette modification ou du retrait.

Caritas Congo Asbl peut décider d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment, en

particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques de l'offre ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque les circonstances exceptionnelles, ou de force majeure, rendent impossible l'exécution normale du contrat ;
- Lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles.

Lorsqu'il y a eu des irrégularités graves de procédures, ayant empêché une concurrence loyale

En cas d'annulation du présent appel d'offres par Caritas CONGO Asbl, les soumissionnaires en seront avertis et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 10 - OUVERTURE DES PLUS - EXAMEN DES PROPOSITIONS

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères suivants :

- Le prix proposé ;
- L'offre technique ;
- Le délai de remise ;
- La valeur qualitative et fonctionnelle de l'offre ;
- Garantie et service après remise ;
- La capacité institutionnelle à fonctionner légalement.

Le prix sera présenté en dollar Américain, en cas de présentation dans une autre monnaie un taux ayant cours légal ou son équivalent dans la monnaie précitée devra être indiqué.

ARTICLE 11- NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PASSATION DE MARCHE

Avant l'expiration de la date de validité des offres, Caritas Congo Asbl informe l'attributaire, par écrit, que son offre a été retenue. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre maintenir la validité de sa soumission pendant 30 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

ARTICLE 12- NOTIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS

Caritas Congo Asbl avisera tout soumissionnaire non retenu dans le meilleur délai possible qui suit la conclusion du contrat sans excéder la date ultime de validité des offres.

B - CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 13 - FORMALISATION DE LA COMMANDE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

L'offre de prestation retenue fera l'objet d'une notification des pièces du marché par Caritas Congo Asbl.

Le paiement interviendra échelonnement suivant l'état d'avancement des travaux. Il s'effectuera suivant les règles requises de la comptabilité notamment, par présentation de la facture et le rapport d'avancement et le PV de constant.

Les factures afférentes au paiement seront établies en dollars et en deux exemplaires, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier,
- L'identité bancaire ou postale telle qu'elle est précisée à l'acte d'engagement,
- La fourniture livrée exactement définie,
- Le montant de la prestation exécutée,
- Le prix des prestations accessoires,
- Le taux et le montant des taxes,
- Le montant H.T,
- La date de facturation.

La totalité du paiement est due à compter de la livraison de l'intégralité de la prestation prévue au contrat.

ARTICLE 14 – PRIX

Le prix à facturer sera en hors taxes et devra comprendre tous les frais afférents. Le prix sera ferme du 04/11 au 18/11/2023 et non ajustable.

ARTICLE 15 – NEGOCIATION DE L'OFFRE

Caritas Congo Asbl se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont l'offre a été retenue ; cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

ARTICLE 16 – GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Le fournisseur de l'offre retenue fournira une garantie de 5% du prix total de son offre à verser sur le compte de Caritas Congo Asbl qui lui sera indiqué à la passation de la commande. Cette garantie donne obligation à l'attributaire du marché l'établissement du bon de commande. Cette garantie est restituée en totalité à la livraison totale de l'objet de l'offre.

ARTICLE 17 – LANGUE DU MARCHE

Le dossier de soumission et toutes les correspondances relatives à ce marché seront rédigés en français.

C – CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

ARTICLE 18 - DELAI D'EXECUTION

La remise de l'ouvrage sera effectuée de 9h00 à 16h00 à la date précisée sur le contrat et dans le cahier de charge.

En cas d'impossibilité de remise dans le délai convenu, le fournisseur en avisera préalablement Caritas Congo Asbl 15 jours avant. La Remise en tout état de cause devra être exécutée dans le nouveau délai qui lui sera imparti.

Si la livraison n'intervient pas dans le délai prévu, le retard entraînera une pénalité de 5% du prix total de l'offre par jour, au-delà de 15 jours de retard l'offre sera annulée par l'Attributaire du marché.

ARTICLE 19 - CONDITIONS DE REMISE

L'ouvrage sera accompagné d'un PV de remise provisoire indiquant :

- Le nom du titulaire du marché ;
- La date de remise ;
- La référence de DAO ;
- Le rapport synthèse d'état d'avancement ;
- Les prix unitaires et totaux.

ARTICLE 20- VERIFICATIONS ET RECEPTION

L'ouvrage fourni est neuf avec tous les nécessaires de mise en exploitation (kit de sécurité) et présente toutes les garanties de bon fonctionnement.

Les descriptions techniques indiquées dans l'annexe sont des prescriptions minimales. Les vérifications techniques et qualitatives (accessoires, qualité) seront effectuées à l'instant et sur le lieu de la livraison par un comité ad hoc qui sera mis en place et sous l'égide de Caritas Congo Asbl.

Vérification :

Il est procédé à la vérification de la conformité entre les spécifications techniques du dossier du soumissionnaire et des données prélevées lors de la remise provisoire de l'ouvrage.

En cas de non-conformité, Caritas Congo Asbl ne reçoit pas l'ouvrage.

Remplacement :

Le remplacement non effectué dans le délai imparti, donne droit à l'attributaire du marché de recourir à d'autres fournisseurs et les frais qui seraient occasionnés par le titulaire déchu du marché sont à sa charge et non négociables et retenue dans la garantie de bonne exécution de l'offre.

Réception :

La réception est prononcée par Secrétaire exécutif de la Caritas Congo Asbl ou son délégué, qui vise le duplicata du PV de remise provisoire remis au titulaire. Le duplicata visé vaut procès-verbal de réception.

ARTICLE 21 – TRAVAUX A EFFECTUER

Les travaux à effectuer sont les suivants :

- Décarrelage et carrelage des chambres, appartements, dégagements, halls d'entrée et escaliers ;
- Revêtement de mur intérieur des chambres et des appartements en faïence de 1,5 m d hauteur ;
- Électricité ;
- Peinture ;
- Installation de nouvelles douches et toilettes modernes ;
- Installation de fenêtres coulissantes en aluminium ;
- Installation de nouvelles portes en aluminium ;
- Installation de nouveaux plafonds modernes (staffe) ;
- Équipement des chambres et appartements (rideaux, téléviseurs, salon et petit bureau, climatisation, ...)

ARTICLE 22 - LITIGES

Tout différend survenant à l'occasion de l'exécution du marché et n'ayant pu être réglé de façon amiable entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché, le différend sera porté d'abord au près d'une tierce personne de commun accord au-delà alors il sera porté au tribunal de grandes instances de Kinshasa de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 19 janvier 2024

Abbé Edouard MAKIMBA MILAMBO

Secrétaire Exécutif

